

RCS : LONS LE SAUNIER

Code greffe : 3902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00179

Numéro SIREN : 450 716 980

Nom ou dénomination : CAR FORMATION

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2021 sous le numéro de dépôt B2021/004335

Désignation de l'entreprise : EURL CAR FORMATION Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise EN BERCAILLE 39000 LONS LE SAUNIER Durée de l'exercice précédent* 12
Numéro SIRET* 4 5 0 7 1 6 9 8 0 0 0 0 1 3 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31 12 2020	N-1 31 12 2019
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (I)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	262	630
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		5 000
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	2 789	2 789
TOTAL (II)		BJ	BK	3 050	8 418
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM		
		BN	BO		
		BP	BQ		
		BR	BS		
		BT	BU		
	CRÉANCES	BV	BW		
		BX	BY	318 664	57 735
		BZ	CA	35 737	132 999
	DIVERS	CB	CC		
		CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG	26 676	52 701
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	381 077	243 434
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	384 127	251 853
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	2 789	(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :

Désignation de l'entreprise : EURL CAR FORMATION

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 60 000)	DA	60 000	60 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	6 000	6 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	11 647	11 647
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(23 454)	2 445
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	54 193	80 092
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	186 865	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 057	23 694
	Dettes fiscales et sociales	DY	127 012	100 904
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		47 163
	Compte régul. Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	329 934	171 761
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	384 127	251 853
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	329 934	171 761
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : EURL CAR FORMATION

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	503 987	FH		FI	484 679
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	503 987	FK		FL	484 679
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 112
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 851 8
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	506 950 484 687
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	33 288 5 098
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	221 864 261 380
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	10 153 6 932
	Salaires et traitements*					FY	225 865 163 736
	Charges sociales (10)					FZ	34 599 43 116
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	368 368
			- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	411 825
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	526 549 481 456
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(19 599) 3 231
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	163
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	6
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
CHARGES FINANCIÈRES	Total des produits financiers (V)					GP	6 163
	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	976
	Différences négatives de change					GS	10 0
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	Total des charges financières (VI)					GU	986 0
						GV	(981) 163
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(20 579) 3 895

Désignation de l'entreprise : EURL CAR FORMATION

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	5 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	5 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 875		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	5 000		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	7 875		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 875)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			950
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	511 956		484 850
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	535 410		482 406
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(23 454)		2 445
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG		
	(3) Dont {	HP	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	IJ	IK	HX
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 112		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6				
Dont cotisations facultatives	A8				
aux nouveaux plans d'épargne retraite	A7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Cf état annexe		7 876		5 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	
CARTES CHRONOSERVICES 2019 fact reçues /mai20		1 208			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 05/05/2020, la société CAR FORMATION a cédé à la société LA PLANCHETTE FINANCIERE les parts qu'elle détenait au capital social de CAR ENTRETIEN.

L'exercice écoulé s'est traduit par une légère augmentation du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent.

En réalité, la légère baisse des prestations de formation classique constatée suite aux mesures de confinement décidées par le gouvernement a été compensée par la refacturation au groupe des coûts des salariés roumains.

En effet, il est rappelé qu'un bureau de représentation en Roumanie a été ouvert en février 2019 avec à sa tête un responsable, en vue de renforcer les ressources de conducteurs au service des intérêts du groupe, à la faveur de nouveaux marchés et ce, dans le but de sécuriser le développement du groupe.

Globalement, le plan de formation initial a été quelque peu perturbé par les mesures de confinement prises par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID 19 avec un volume annuel inférieur à ce qui était prévu, ce qui n'a pas permis à CAR FORMATION d'atteindre l'équilibre en termes d'exploitation.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- le chiffre d'affaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 384 127 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 511 956 euros et un total charges de 535 410 euros, dégageant ainsi un résultat de - 23 454



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2020 et finit le 31/12/2020.
Il a une durée de 12 mois.

Principes et conventions générales :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au PCG.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- respect des règles de prudence,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Informations relatives aux changements de méthodes :

L'adoption par la SARL CAR FORMATION du règlement ANC n° 2016-07 relatif au plan comptable général engendre un changement de méthode.

Mais aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté par rapport à l'exercice précédent.

Comptabilisation des actifs :

Les actifs sont comptabilisés dans les conditions suivantes :

- les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés au coût d'acquisition,
- les actifs produits par l'entreprise sont comptabilisés à leur coût de production,
- les actifs acquis à titre gratuit ainsi que les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Le coût d'acquisition comprend :

- le prix d'achat y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables,
- les coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée,
- la déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus.

Le coût de production comprend :

- le prix d'achat des matières consommées (y compris droits de douanes et taxes non récupérables),
- les coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- la déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement,
- les charges indirectes de fabrication.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition ou de production pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Immobilisations incorporelles :

Les éléments de l'actif incorporel amortissables font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée réelle d'utilisation ou de la durée de protection juridique.

Immobilisations corporelles :

Composants:

Les immobilisations sont décomposées entre la structure et les composants.

Les composants sont les éléments principaux de l'immobilisation faisant l'objet de remplacement à intervalles réguliers et ayant une durée d'utilisation différente de l'immobilisation dans son ensemble.

Seuls les composants qui ont un caractère significatif sont identifiés:

- valeur de 500 euros au moins,
- valeur au moins égale à 15% (meubles) et 1% (immeubles) du prix.

Base amortissable :

Le montant amortissable d'un actif est égal à sa valeur brute diminuée de sa valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

La base amortissable fiscale n'étant pas réduite de la valeur résiduelle, un amortissement dérogatoire est constaté pour conserver l'avantage fiscal lié à la base amortissable.

Amortissements:

Le début de constatation des amortissements est la date de mise en service de l'actif.

Le plan d'amortissement est défini à la date d'entrée du bien à l'actif, il est révisable si les conditions d'utilisation changent.

L'entreprise a opté pour la mesure de simplification permettant d'amortir les biens non décomposables sur la durée d'usage sans rechercher la durée réelle d'utilisation.

Durée d'amortissements:

Biens décomposés: NEANT

Biens non décomposés:

- Mobilier. Durée d'usage : 10 ans.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Immobilisations financières:

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Dépréciations des actifs immobilisés:

Les dépréciations des actifs immobilisés sont constatées par l'entreprise à chaque clôture, dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.

La dépréciation est la constatation que la valeur actuelle d'un actif est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Stocks et encours :

Les matières et les marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du dernier coût d'achat.

Les encours et les produits sont évalués à leur coût de production.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties aux taux de change à la date de la clôture, les différences de change sont constatées au bilan dans le poste écart de conversion.

Valeurs mobilières :

Les valeurs mobilières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions :

Une provision est comptabilisée à la clôture de l'exercice:

- si l'obligation existe à cette date,
- s'il est probable ou certain, à la date d'établissement des comptes, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci après la date de clôture,
- si le montant de l'obligation peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Engagements en matière de pensions et retraites :

L'entreprise ne constate pas comptablement une provision. Le montant est mentionné en annexe. Les engagements sont évalués en tenant compte :

- Des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise
- Des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- D'un taux de revalorisation annuel des salaires
- D'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu chaque année.

Au 31/12/2020, le montant de l'engagement en matière de pensions et retraites est de 442 €.

Informations générales complémentaires

ANNEXE LIBRE

Intégration fiscale :

Au 1er janvier 2012, la société SAS LA PLANCHETTE FINANCIERE est la société "Tête de groupe". Cette dernière détient 100% des titres de la SARL CAR FORMATION suite à la TUP de FINANCIERE JFC en 2019 dans LA PLANCHETTE FINANCIERE.

Entreprises placées sous le régime des groupes de société:
Date d'entrée dans le groupe le 1er janvier 2012

Société fille : SARL CAR FORMATION
Siège social : En Bercaille - 39000 LONS LE SAUNIER
N°SIRET : 450 716 980 00013

Société mère : SAS LA PLANCHETTE FINANCIERE
Siège social : 25 Rue du Ponthieu 75008 PARIS
N° SIRET : 530 713 312 00045

Convention de trésorerie:

Une convention de trésorerie a été mise en place le 29/04/2011 entre les sociétés du groupe. Il a été convenu de rémunérer les avances de trésorerie que les sociétés se consentent réciproquement, sur la base du taux maximum fiscalement déductible des intérêts sur comptes courants d'associés, soit 1,18% pour l'année 2020.

ANNEXE LIBRE 2

Application des nouvelles règles relatives aux actifs, aux amortissements et dépréciations à compter des exercices ouverts depuis le 1er Janvier 2005.

Application des textes suivants :

- règlement CRC 2002.10 et 2003.07 sur les amortissements et les dépréciations
- règlement CRC 2004.06 relatif à la définition, à la comptabilisation et l'évaluation des actifs
- avis 2003-E du Comité d'Urgence du CNC concernant les modalités de première application de la comptabilisation par composants
- avis 2005-D du Comité d'Urgence du CNC afférent aux modalités de l'application des règlements
- règlement CRC 2005-09 portant diverses modifications au plan comptable général

Le 1er exercice d'application concerne les comptes annuels du 01/01/2005 au 31/12/2005.

Méthode choisie :

L'entreprise applique pour l'ensemble des dispositions concernant ces nouvelles règles la méthode prospective.

La méthode prospective consiste à appliquer la nouvelle méthode à compter de l'exercice en cours ; le passé n'est pas remis en cause.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Options choisies :

1. Frais de constitution, de transformation et de premier établissement :
- Pas d'option prise
2. Frais d'augmentation, de capital de fusion et de scission :
- Pas d'option prise
3. Droits de mutation, honoraires, commission et frais d'actes liés à l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles :
- Option pour la comptabilisation en charge
4. Droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'immobilisations financières:
- Option pour la comptabilisation en charge
5. Amortissements des biens non décomposables - Mesure de simplification pour les PME :
- Option pour le maintien de l'amortissement des immobilisations non décomposables sur la durée d'usage
6. Droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de valeurs mobilières :
- Option pour comptabilisation en charge
7. Coûts de développement
- Pas d'option prise
8. Coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs (immobilisations et stocks) :
- Option pour la comptabilisation en charge
9. Composants de 2ème catégorie (dépenses de grandes révisions ou de gros entretien) :
- Pas d'option prise

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

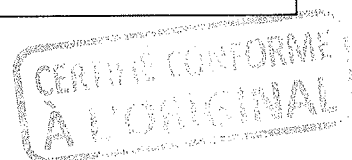
Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	6 000			6 000

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	66 161
Autres créances	2 157
Total	68 317



ANNEXE

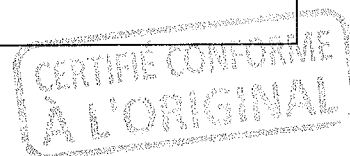
Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT A ETABLIR	
- FAE OPCO / LE MASSON	840
- FAE OPCO / CATTRAT	840
- FAE OPCO / BURNEY	840
- FAE OPCO / LEGRAND	840
- FAE OPCO / REBOUX	588
- FAE OPCO / GODINOU	840
- FAE OPCO / HUOT	840
- FAE OPCO / COURELA VIEIRA	840
- FAE OPCO / BARBIER	840
- FAE OPCO / STAEBLER	840
- FAE OPCO / LEROY	840
GROUPE - CLIENTS FAE	
- BAL// SOLDE HOTEL 2020	3 998
- BOURG// SOLDE HOTEL 2020	1 504
- BR// SOLDE HOTEL 2020	2 191
- GER/ SOLDE HOTEL 2020	2 865
- SEG// SOLDE HOTEL 2020	3 764
- SERVA// SOLDE HOTEL 2020	2 883
- TR// SOLDE HOTEL 2020	2 131
- TR25// SOLDE HOTEL 2020	1 236
- BAL// ACCOMPAGNEMENT 2020	6 960
- BOURG// ACCOMPAGNEMENT 2020	2 640
- BR// ACCOMPAGNEMENT 2020	4 800
- GER// ACCOMPAGNEMENT 2020	5 040
- SEG// ACCOMPAGNEMENT 2020	6 480
- SERVA// ACCOMPAGNEMENT 2020	4 920
- TR// ACCOMPAGNEMENT 2020	3 600
- TR25// ACCOMPAGNEMENT 2020	2 160
ETAT PROD A RECEVOIR	
- PAR - TIPP 4TR20	240
- PAR - TVA ROUMANIE 2019	879
- PAR - TVA ROUMANIE 2020	1 037
Total	68 317

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 125
Dettes fiscales et sociales	6 568
Total	7 692



ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des charges à payer

	Montant
FRS FACT NON PARVENUES	
- FNP JURIDIQUE PITTET	998
- FNP ARVAL GO DEC 2020	126
CONGES A PAYER	
- PROV CP 31-12-20	3 428
CHGES S/CONGES A PAYER	
- PROV CHARGE SOC/CP 31-12-20	1 272
ORG SOC CHARGES A PAYER	
- PROV TAXE FORMATION 2020	1 110
ETAT CHARGES A PAYER	
- SOLDE CVAE 2020	758
Total	7 692

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Autres immobilisations financières	1 500		
Créances clients et comptes rattachés	241 869		
Autres créances	30 896		
Emprunts et dettes financières diverses	186 865		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 913		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	976	
Dont entreprises liées	976	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
LA PLANCHETTE INVESTISSEMENT	SAS	19 433 200	25 Rue de Ponthieu 75008 PARIS

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- CESSION IMMO FINANCIERE	5 000	
Total	5 000	
Charges exceptionnelles		
- VNC IMMO FINANCIERES	5 000	
- CHARGES SUR EX ANTERIEURS	1 208	
- CHARGES EXCEPT/GESTION	1 668	
Total	7 876	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
RBT TIPP	1 112
Total	1 112

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Charges		
- CHARGES SUR EX ANTERIEURS	1 208	
Total	1 208	

Le 12/02/2021
RAMEAU DAMIEN GERANT



CAR FORMATION
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE € 60 000
SIEGE SOCIAL : EN BERCAILLE – 39000 LONS LE SAUNIER
SIREN 450 716 980 - RCS LONS LE SAUNIER

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 19 AVRIL 2021

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2020



DECISION PROPOSEE

L'Associée Unique décide d'imputer la perte comptable de l'exercice, d'un montant de 23 454 euros, à concurrence de la somme de € 11 647 sur le compte « autres réserves » et d'affecter le solde, soit la somme de € 11 807 au compte "report à nouveau".

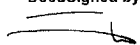
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que le montant des dividendes distribués au titre des trois précédents exercices était le suivant :

<u>Exercice</u>	<u>Distribution</u>
31.12.2019	€ 2 445
31.12.2018	€ 13 778
31.12.2017	€ 35 746

DECISION ADOPTEE

La décision proposée a été adoptée.

Le Gérant
Damien RAMEAU

DocuSigned by:

6FC06E20502642D...

